



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Obligation de formation

BOITE À OUTILS

SOMMAIRE

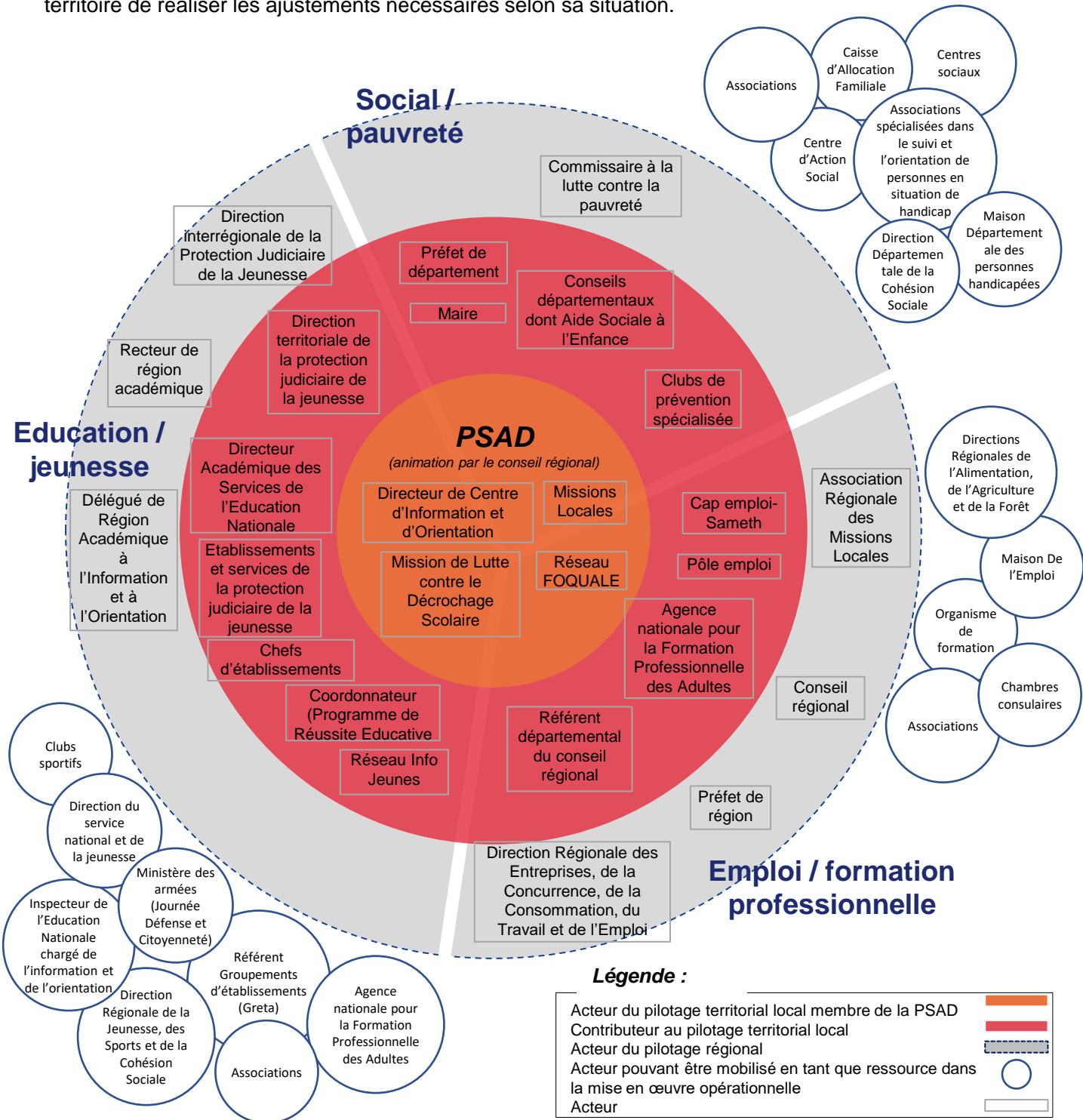
1. Cartographie thématique des acteurs
2. Cartographie des solutions nationales mises à disposition des jeunes dans le cadre de l'OF
3. Description des instances existantes liées à l'OF
4. Précision sur les jeunes en situation de handicap
5. Glossaire

Cartographie thématique des acteurs

Cette cartographie recense les principaux acteurs identifiés dans le pilotage régional et territorial du déploiement de la mise en œuvre de l'obligation de formation ainsi que les acteurs pouvant être mobilisés en tant que ressources dans le cadre de l'OF.

Ces acteurs ont été répartis par thématiques de politiques publiques : Social & pauvreté, Education & jeunesse et Emploi & formation professionnelle.

Elle propose plus de détails sur le rôle de chacun des acteurs dans la mise en œuvre de la réforme. L'instruction présente également le rôle des acteurs dans la mise en œuvre de l'OF. Il convient à chaque territoire de réaliser les ajustements nécessaires selon sa situation.



Comment construire la cartographie de vos acteurs territoriaux à partir de la cartographie des acteurs nationaux ?

Dans l'objectif de rendre la cartographie des acteurs très opérationnelle et représentative de l'ensemble des acteurs impliqués dans le pilotage de l'obligation de formation à l'échelle de chaque territoire, il est fortement encouragé d'adapter cette cartographie.

FIXEZ LES OBJECTIFS DE LA CARTOGRAPHIE DES ACTEURS

1

- Identifier les acteurs-pilotes et les acteurs-ressources de votre territoire
- Inscire l'OF dans une démarche plus globale, à l'échelle de votre territoire

POSEZ-VOUS CES QUELQUES QUESTIONS POUR VOUS AIDER DANS LA FORMALISATION DE VOTRE CARTOGRAPHIE DES ACTEURS

2

- Quels sont les acteurs pertinents au regard du pilotage de l'obligation de formation ?
- Quels sont les acteurs pertinents pouvant être mobilisés en tant que ressources dans la mise en œuvre opérationnelle de l'obligation de formation ?
- Sur quelle thématique se positionne-t-il ? (Emploi/formation professionnelle, Social/pauvreté, Education/jeunesse)
- Quel est son rôle et son niveau d'intervention dans le cadre de l'OF ?

APPUYEZ-VOUS SUR LES PARTIES PRENANTES DE L'INSTANCE DE PILOTAGE REGIONAL DE L'OF

3

Avec l'aide des acteurs présents dans l'instance de pilotage régional de l'OF identifiez les acteurs entrant dans leur thématique (Emploi/formation professionnelle, Social/pauvreté, Education/jeunesse) et pouvant intervenir dans le cadre de l'OF pour réaliser la cartographie des acteurs de votre territoire.

FAITES EVOLUER VOTRE CARTOGRAPHIE DES ACTEURS AU FIL DE L'EAU

4

Cette cartographie n'est pas figée et doit se travailler régulièrement. Vous l'enrichissez de nouvelles informations au fur et à mesure que vous en apprenez plus.

COMMUNIQUEZ SUR VOTRE CARTOGRAPHIE DES ACTEURS EN PARTAGEANT LE SCHEMA DE SYNTHESE

5

Pour faciliter la diffusion de votre cartographie des acteurs il est important de mettre à jour le schéma de synthèse qui la rend plus facile à consulter et donne une vision de l'ensemble des acteurs intervenant dans le cadre de l'OF. De plus, à partir de ce schéma créez une cartographie des acteurs à destination des bénéficiaires, les jeunes et leurs parents.

Liste des principaux acteurs territoriaux de l'obligation de formation

Acteurs	Rôles spécifiques dans l'OF	Niveau d'intervention	Commentaires (outils, instances ...)
Missions Locales	<p><i>Exercent une mission de service public de proximité afin de permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale.</i></p> <p><i>La loi du 26 juillet 2019 dispose que les ML assurent le contrôle du respect de cette obligation de formation par les jeunes âgés de seize à dix-huit ans</i></p> <p><i>Les ML co-pilotent avec le CIO les PSAD qui constituent la cellule d'animation de l'obligation de formation.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Traitent l'ensemble des difficultés d'insertion (sociales et professionnelles) par un accompagnement global des jeunes ; • Mettent en œuvre le droit à l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans (PACEA) ; • Repèrent, accueillent, informent, orientent et accompagnent les jeunes en élaborant avec chacun un parcours personnalisé vers l'emploi ou la formation ; • Mobilisent l'offre d'insertion disponible sur un territoire avec les partenaires locaux ; • Soutiennent les jeunes dans leur recherche d'emploi ainsi que dans leurs démarches d'orientation professionnelle ; • Met en commun et assemble les différents dispositifs liés à la lutte contre le décrochage scolaire ; • Incitent et veillent à l'implication de chaque acteur ; • Participent à la mise en place d'un SI communautaire ; • Coordonnent les travaux avec les PSAD pour le repérage et le suivi des jeunes ; • Contrôlent l'obligation de formation ; • Développent des actions spécifiques à destination des jeunes mineurs dans le cadre de l'obligation de formation. 	Local	<p>Entretiennent des relations privilégiées avec Pôle emploi et l'ensemble des partenaires locaux concernés par le public des jeunes mineurs : club de prévention spécialisée, association sportive et jeunesse etc.</p> <p>Instances présidées par des élus locaux ce qui permet une structuration locale forte des ML;</p> <p>Outils:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programme « Avenir en Main 16-18 » qui est la déclinaison opérationnelle de l'obligation de formation pour les ML. • Boîte à outils disponible pour l'ensemble du réseau des ML

Zoom sur : «Avenir en main 16-18» porté par les Missions Locales dans le cadre de l'obligation de formation – Illustration du schéma de mise en œuvre du programme



*Listes de partenaires non exhaustives. Certains peuvent intervenir également tout au long du parcours (Education Nationale, Prévention spécialisée, etc)

PSAD : cellule territoriale d'animation et de coordination de l'obligation de formation

Co-pilotage : Education Nationale / Missions Locales

*Pilote la coordination territoriale entre les acteurs dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire

*Permet l'organisation du repérage des jeunes à partir des listes transmises par l'Education Nationale ainsi que des listes de jeunes repérés par les acteurs (actions hors les murs ...)

*Garantit la coordination de la prise de contact avec les jeunes entre les acteurs (CIO, Missions Locales, Mission de Lutte contre le décrochage scolaire (MLDS), CFA, etc.)

*Constitue l'espace de suivi des parcours des jeunes dans le cadre de l'obligation de formation et permet aux Missions Locales d'assurer le contrôle de l'obligation de formation en lien avec les partenaires impliqués dans l'accompagnement des jeunes.

Liste des principaux acteurs territoriaux de l'obligation de formation

Acteurs	Rôles spécifiques dans l'OF	Niveau d'intervention	Commentaires (outils, instances ...)
Pôle Emploi	<p><i>Concourt à la mise en œuvre de l'Obligation de Formation</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagne les jeunes demandeurs d'emploi entre 16 et 18 ans vers leur premier emploi ; • Se mobilise pour la formation, l'alternance et l'emploi des jeunes de 16 à 18 ans concernant l'Obligation de Formation. 	Local	<ul style="list-style-type: none"> • Placé sous la tutelle du Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion • Pôle emploi travaille en lien étroit avec les missions locales
Cap emploi-Sameth	<p><i>En charge de la préparation, de l'accompagnement, du suivi durable et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Facilite le reclassement d'un jeune travailleur handicapé demandeur d'emploi en l'aidant à élaborer un projet professionnel et/ou un projet de formation, et en le préparant à l'entretien d'embauche ; • Assure le suivi de l'insertion des jeunes salariés ; • Aide les jeunes demandeurs d'emploi dans leurs démarches de subvention auprès de divers organismes. 	National	<ul style="list-style-type: none"> • Piloté par un Comité de pilotage national, associant l'État, l'Agefiph, le Fiphfp, Pôle emploi, CHEOPS, la CNSA, la CNAMTS, la CCMMSA, Régions de France, le RSI et l'UNML.
Agence nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes - Afpa	<p><i>Membre du service public de l'emploi</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagne les jeunes demandeurs d'emploi à toutes périodes de leur vie professionnelle ; • Anticipe les métiers et compétences de demain afin de mieux conseiller les jeunes sur leur orientation professionnelle ; • Accompagne l'évolution des compétences des jeunes de 16 à 18 ans ; • Appuie les opérateurs chargés des activités de conseil en évolution professionnelle auprès des jeunes. 	National / Local	Dispositif « La Promo 16-18 »
Référént départemental du conseil régional	<p><i>Représente le conseil régional au sein du département</i></p>	Local	

EMPLOI

SOCIAL

ÉDUCATION

Liste des principaux acteurs territoriaux de l'obligation de formation

Acteurs	Rôles spécifiques dans l'OF	Niveau d'intervention	Commentaires (outils, instances ...)
Préfet de région	<p><i>Garant de la cohérence de l'Etat dans la région et responsable de l'exécution des politiques de l'Etat dans la région</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Favorise l'emploi des jeunes ; • Assure le coordination et l'explication à l'échelon territorial des politiques interministérielles en lien avec l'obligation de formation ; • Garantit, grâce aux contacts avec les sous-préfectures et les territoires, une connaissance et information aussi fines que possible du contexte dans lequel doivent agir les pouvoirs publics en relation avec les collectivités territoriales pour accompagner les jeunes ; • S'assure que l'ensemble de la cohérence de l'Etat dans le cadre de l'OF est mise en œuvre et s'appuie sur le DRAIO et les DIRECCTE ; • Réalise des points de suivi dans le cadre du CAR (instance de suivi régional). 	Régional	
Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi - DIRECCTE	<p><i>Responsable de la cohérence et de la mise en œuvre de certaines politiques publiques au cœur des territoires</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • S'appuie sur ses unités départementales pour mener des actions de proximité ciblées, au plus près des besoins et des acteurs concernés ; • Participe au comité de pilotage régional ; • Mobilise les acteurs du réseau (ARML et missions locales) et peut mettre en place des conventions d'objectif pour piloter les missions locales au sujet de l'obligation de formation. 	Régional	<ul style="list-style-type: none"> • Instance régionale du Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion • Placé auprès du Préfet de région • Entretien des liens avec les directions départementales interministérielles qui interviennent sur la mise en œuvre locale de certaines missions

Liste des principaux acteurs territoriaux de l'obligation de formation

Acteurs	Rôles spécifiques dans l'OF	Niveau d'intervention	Commentaires (outils, instances ...)
Association Régionale des Missions Locales - ARML	<p> <i>Représentation et contribution à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques en faveur des jeunes.</i> <i>Echange de pratiques, capitalisation, appui au montage de projets, développement des compétences et professionnalisation des salariés.</i> <i>Animation des partenariats.</i> <i>Observatoire des jeunes et du territoire.</i> </p> <ul style="list-style-type: none"> Anime et capitalise l'action au niveau régional des missions locales dans le cadre de l'obligation de formation ; Contribue à augmenter la qualité de l'offre de services des missions locales à destination des jeunes de 16 à 18 ans ; Valorise les actions réalisées par les missions locales pour une meilleure insertion sociale et professionnelle des jeunes ; Participe aux instances de coordination et de pilotage régionales de l'OF (décrochage scolaire, obligation de formation) <ul style="list-style-type: none"> Assure l'animation des GT8 de la stratégie pauvreté au niveau régional 	Régional	<ul style="list-style-type: none"> Instance représentative auprès des institutions, notamment l'État et la région Réseau régional
Conseil régional	<p> <i>Garant de l'offre de formation professionnelle continue dans une région</i> </p> <ul style="list-style-type: none"> Pilote la formation professionnelle continue afin de partager une offre complète aux missions locales en charge du respect de l'PF pour les jeunes de 16 à 18 ans ; Coordonne les actions des différents acteurs de l'orientation et pilote le SPRO ; Participe à l'instance de concertation et de suivi des SPRO, les CREFOP. 	Régional	

Liste des principaux acteurs territoriaux de l'obligation de formation

Acteurs	Rôles spécifiques dans l'OF	Niveau d'intervention	Commentaires (outils, instances ...)
Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt – DRAAF	<p><i>Met en œuvre au niveau de la région la politique nationale en matière d'alimentation, d'agriculture et de forêt</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Gère la formation agricole (lycées professionnels agricoles, la DRAAF est à ceux-ci ce que le rectorat est aux lycées de l'éducation nationale) ; • Coordonne, programme et contrôle la circulation d'information envers les jeunes de 16 à 18 ans à propos des formations agricoles. 	Régional	<ul style="list-style-type: none"> • Sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation • Sous l'autorité fonctionnelle du Préfet de région
Association emploi / formation	<p><i>Accompagne les jeunes dans les démarches de retour vers l'emploi ou de formation</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Collabore avec les jeunes demandeurs d'emploi et les entreprises ; • Propose des parcours de formation ou d'insertion professionnelle aux jeunes de 16 à 18 ans ; • Accompagne les jeunes dans les démarches administratives. 	Régional / Local	
Chambres consulaires	<p><i>Représentent les acteurs du secteur privé des différents secteurs économiques et mènent des actions générales en faveur de toutes les entreprises de leur territoire</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaborent un schéma régional en matière de formation professionnelle pouvant être mobilisé dans le cadre de l'obligation de formation ; • Participent à la formation sur le territoire : formations initiale et continue du CAP au bac+5 • Offrent un dispositif cohérent d'actions, d'information, de conseil d'accompagnement et de formation dans le cadre de l'obligation de formation ; • Travaillent avec les organisations professionnelles et les acteurs locaux pour accompagner les jeunes souhaitant s'orienter vers divers secteur d'activité. 	Local	

Liste des principaux acteurs territoriaux de l'obligation de formation

Acteurs	Rôles spécifiques dans l'OF	Niveau d'intervention	Commentaires (outils, instances ...)
Maison De l'Emploi – MDE	<p><i>Participe à la mise en œuvre des politiques de l'emploi au niveau local</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliore l'efficacité des politiques territoriales de l'emploi ; • Favorise la coordination et la complémentarité des acteurs locaux, publics et privés, en matière de politique de l'emploi ; • Elabore un diagnostic territorial partagé sur l'emploi ; • Mène une observation du marché de l'emploi ; • Anticipe les mutations économiques 	Local	Sous la tutelle des collectivités locales
Organisme de formation	<p><i>Développe et propose une large offre de formations</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Aide à l'élaboration de projet professionnel ; • Propose des formation à l'emploi ; • Accompagne dans l'insertion professionnelle / dans les transitions professionnelles : connaissance du marché de l'emploi, proposition de formation en adéquation avec le projet du jeune et son profil ; • Réalise des bilans de compétences. 	Local	

Liste des principaux acteurs territoriaux de l'obligation de formation

Acteurs	Rôles spécifiques dans l'OF	Niveau d'intervention	Commentaires (outils, instances ...)
Conseil départemental	<p><i>Chef de file en matière d'action sociale</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Aide les jeunes dans la gestion de leur insertion sociale ; • Pilote le service d'Aide Sociale à l'Enfance ; • Gère les collèges et développe et soutient des projets éducatifs. 	Local	
Aide Sociale à l'Enfance – ASE	<p><i>Aide au repérage ainsi qu'à l'accompagnement des jeunes en difficulté</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mène des actions de protection en faveur des mineurs (en danger) ; • Apporte un soutien matériel, éducatif et psychologique et autres aux mineurs notamment en situation d'urgence ; • Pourvoit à l'ensemble des besoins des mineurs confiés au service et veille à leur orientation, en collaboration avec leur famille ou leur représentant légal ; • Prévoit la construction d'un projet pour le jeune mineur selon des modalités adaptées à son âge et à la maturité visant à garantir son développement ; • Prévoit l'organisation d'un entretien par le président du conseil départemental avec tout mineur accueilli un an avant sa majorité, pour faire un bilan de son parcours et envisager les conditions de son accompagnement. 	Local	Sous la tutelle du conseil départemental

F
M
P
L
O
I

S
O
C
I
A
L

E
D
U
C
A
T
I
O
N

Liste des principaux acteurs territoriaux de l'obligation de formation

Acteurs	Rôles spécifiques dans l'OF	Niveau d'intervention	Commentaires (outils, instances ...)
Club de prévention spécialisée	<p><i>Accompagne les jeunes dans leur insertion sociale et professionnelle</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Aide à l'insertion des jeunes ; • Soutient les jeunes en difficulté dans leur parcours scolaire, les jeunes des milieux scolaires secondaires en rupture ou en voie de rupture avec l'école où les phénomènes d'inadaptation sociale sont particulièrement développés ; • Aide à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes avec des moyens spécifiques supposant notamment la libre adhésion des jeunes : emploi, accès à l'autonomie, logement en renforçant l'approche partenariale avec les institutions compétentes vers le droit commun ; • Prévient les conduites à risques de certains jeunes. • Prévient et repère toute forme de risque de danger chez un jeune, en particulier s'il est mineur. 	Local	
Préfet de département	<p><i>Le préfet de département a le rôle d'acteur central de la politique interministérielle à l'échelon territorial. Il est également dans les départements le garant du développement cohérent et durable des politiques de l'État.</i></p>	Local	
Maire	<p><i>Le maire est à la fois exécutif de la commune et agent de l'Etat</i></p> <p>Met en place les centres sociaux financés par la CAF ; Met en place des actions de loisirs ou d'aide et de soutien à la scolarité, à l'orientation, à l'insertion ...</p>	Local	

Liste des principaux acteurs territoriaux de l'obligation de formation

Acteurs	Rôles spécifiques dans l'OF	Niveau d'intervention	Commentaires (outils, instances ...)
Commissaire à la lutte contre la pauvreté	<p><i>Rôle de facilitateur entre les différents acteurs</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Assure l'animation du COPIL régional de l'obligation de formation ; Mobilise l'ensemble des administrations concernées par les politiques publiques concourant à l'obligation de formation : emploi, formation, éducation et jeunesse. Réalise un état des lieux de l'offre de formation pré-qualifiant et qualifiante sur son territoire. 	Régional	<ul style="list-style-type: none"> Placés auprès de chaque Préfet de région Coordinateur de l'ensemble de la stratégie de Lutte et de prévention contre la Pauvreté

Liste des principaux acteurs territoriaux de l'obligation de formation

Acteurs	Rôles spécifiques dans l'OF	Niveau d'intervention	Commentaires (outils, instances ...)
Association sociale	<p><i>Contribue à la cohésion sociale</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Accompagne le jeune dans divers domaines le concernant (logement, emploi, loisir ...); Procure un point de contact pour les jeunes isolés. 	Local	
Centre d'Action Social - CAS	<p><i>Met en œuvre la politique municipale d'action sociale</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Peut mettre en place une série d'actions générales de prévention du décrochage scolaire et de développement social envers les jeunes et leurs représentants; Collabore avec les institutions publiques et privées dans le cadre de la mise en œuvre de l'obligation de formation. 	Local	
Direction Départementale de la Cohésion Sociale – DDCCS Service jeunesse, engagement et sports en DSDEN (1 ^{er} janvier 2021)	<p><i>Met en œuvre les politiques de l'Etat qui visent à préserver ou restaurer de la cohésion sociale</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Compétente en matière de politiques de cohésion sociale et de politiques relatives à la jeunesse, aux sport, à la vie associative et à l'éducation populaire; Accompagne les collectivités locales pour mettre en place des projets éducatifs locaux (PEL) dont le dispositif d'obligation de formation. 	Local	<ul style="list-style-type: none"> Sous la tutelle du préfet de département Collabore avec le CRIJ
Caisse d'Allocation Familiales - CAF	<p><i>Organisme de droit privé chargé de verser aux particuliers des prestations financières à caractère familial ou social</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Développe et met en œuvre un politique d'action sociale; Selon le statut du jeune, la CAF peut l'aider en lui versant une allocation. 	Local	
Centres sociaux	<p><i>Associations financées par la CAF et mises en place par le Maire</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Rôle de cohésion social, de repérage, de travail parents-enfants; Organisation de soutien scolaire et d'ateliers pour les adolescents et les jeunes, dans un but éducatif. 	Local	

F
M
P
L
O
I

S
O
C
I
A
L

E
D
U
C
A
T
I
O
N

Liste des principaux acteurs territoriaux de l'obligation de formation

Acteurs	Rôles spécifiques dans l'OF	Niveau d'intervention	Commentaires (outils, instances ...)
Associations spécialisées dans le suivi et l'orientation de personnes en situation de handicap	<p><i>Accompagne les jeunes en situation de handicap dans le cadre de l'OF</i></p> <p>L'implantation locale de ces associations leur permet d'avoir une bonne connaissance des besoins et des ressources ainsi qu'une expérience et un savoir-faire reconnus.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseillent et informent les jeunes et leurs familles en fonction du type de handicap ; • Apportent un soutien aux jeunes et à leurs familles ; • Favorisent la scolarisation des jeunes au-delà de 16 ans et jusqu'à leur premier emploi. 	Local	
Maison Départementale des personnes handicapées - MDPH	<p><i>Accueil, informe, accompagne et conseille les jeunes en situation de handicap et leurs proches</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Informe et accompagne les personnes handicapées et leurs familles sur l'obligation de formation ; • Informe le jeune sur ses droits notamment dans le cadre de l'obligation de formation ; • Réalise périodiquement et diffuse un livret d'information sur les droits des personnes handicapées et sur la lutte contre la maltraitance. 	Local	<ul style="list-style-type: none"> • Présidée par le président du conseil départemental

Liste des principaux acteurs territoriaux de l'obligation de formation

Acteurs	Rôles spécifiques dans l'OF	Niveau d'intervention	Commentaires (outils, instances ...)
Directeur de Centre d'Information et d'Orientation - DCIO	<p><i>En tant que personne ressource, représentant et expert du système éducatif, le DCIO peut coordonner et appuyer l'ensemble des contributeurs dans le cadre de l'obligation de formation et au sein du bassin d'éducation et de formation.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Co-responsable de la PSAD avec le directeur de la mission locale ; • Réalise des analyses sur le fonctionnement du système éducatif dans le bassin ; • Anime des groupes de travail thématiques dans le champ de l'orientation ; • Met en place des actions de formation en direction des acteurs du système éducatif ; • Organise des forums avec les acteurs du monde socio-économique ; • Contribue à la mise en œuvre au niveau local de la politique définie par l'État et la région pour le SPRO et la lutte contre le décrochage scolaire ; • Participe à la conception des actions de préventions ou de remédiation en lien avec la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire ; • Contribue à la coordination de la PSAD ainsi que du réseau FOQUALE. 	Local	Sous la tutelle du Ministère de l'Éducation Nationale
Réseau FOQUALE	<p><i>Les réseaux FOQUALE développent des mesures de remédiation au sein de l'Éducation nationale et permettent de recenser toutes les solutions existantes afin d'accueillir les jeunes repérés en situation de décrochage. Ils favorisent également la mutualisation d'expériences réussies.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Rassemblent dans le périmètre des PSAD les établissements et dispositifs relevant de l'Éducation nationale et susceptibles d'accueillir les jeunes décrocheurs ; • Collaborent avec les Missions Locales dans la mise en œuvre de l'Obligation de Formation. 	Régional / Local	Sous la tutelle du Ministère de l'Éducation Nationale
Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire - MLDS	<ul style="list-style-type: none"> • Les personnels de la MLDS mettent en œuvre les actions de formation (remobilisation , SAS/ « passerelles vers l'apprentissage », actions combinées EN/Service civique, « clauses sociales de formation »...) et apportent leur expertise dans l'ingénierie éducative et pédagogique au sein des réseaux FOQUALE et des PSAD. 	Régional / Local	Sous la tutelle du Ministère de l'Éducation Nationale

Liste des principaux acteurs territoriaux de l'obligation de formation

Acteurs	Rôles spécifiques dans l'OF	Niveau d'intervention	Commentaires (outils, instances ...)
<p>Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale - DASEN</p>	<p><i>Représente le recteur dans son département</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Participe à la définition de la stratégie académique et sa mise en œuvre pour les enseignements primaires et secondaires en précisant les rôles des établissements dans le dispositif d'obligation de formation ; Entretient des relations étroites avec les responsables éducatifs pour identifier les décrocheurs scolaires et mettre en place les actions adaptées ; Coordonne l'ensemble des activités éducatives dans son ressort ; Dirige l'ensemble des acteurs du service public d'éducation de son département et les accompagne dans la mise en œuvre de leurs actions dans le cadre de l'obligation de formation ; Participe à la gestion de la scolarité des élèves (orientation et affectation) et veille en cas d'identification d'un élève décrocheur à sa prise en charge par la PSAD ; Assure la coordination des différents réseaux Foquale du territoire avec l'inspecteur de l'éducation nationale en charge de l'information et de l'orientation ; Etablit un diagnostic et des indicateurs concernant le décrochage scolaire et l'obligation de formation dans son département ; S'assure de la mise en œuvre des actions de prise en charge des décrocheurs scolaires après validation du recteur de région académique. 	<p>Local</p>	<ul style="list-style-type: none"> Sous la tutelle du Ministère de l'Éducation Nationale Interlocuteur privilégié du Préfet départemental, du Président du Conseil Départemental et des collectivités territoriales
<p>Chef d'établissement</p>	<p><i>Garant de la politique menée au titre de la lutte contre le décrochage dans son établissement</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Peut être nommé responsable du réseau FOQUALE par le recteur sur le périmètre d'un bassin ou district d'éducation ; Pilote les Groupes de Prévention du Décrochage Scolaire (GPDS) ; Met en place des actions de prévention dans son établissement ; Accueille des actions de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS). 	<p>Local</p>	<p>Sous la tutelle du Ministère de l'Éducation Nationale</p>

Liste des principaux acteurs territoriaux de l'obligation de formation

Acteurs	Rôles spécifiques dans l'OF	Niveau d'intervention	Commentaires (outils, instances ...)
Coordonnateur PRE (Programme de Réussite Educative)	<p><i>Acteur impliqué dans les programmes de réussite éducative des jeunes</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Est associé au groupe de pilotage dans le cadre de l'obligation de formation ; • Met en place, élabore suit et évalue les actions de propositions éducatives dans le cadre de l'obligation de formation ; • Appuie les référents dans la mise en place des parcours pour les jeunes de 16 à 18 ans ; • Assure le suivi administratif et financier du dispositif PRE pouvant être mobilisé dans le cadre de l'obligation de formation. 	Régional	<p>Sous la tutelle du Ministère de l'Education Nationale</p>
Réseau « Info Jeunes »	<p><i>Réseau de proximité s'adressant aux jeunes de manière anonyme et gratuite, pour répondre à leurs demandes et les accompagner vers l'autonomie</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les jeunes peuvent trouver auprès des acteurs du réseau des réponses en matière d'orientation professionnelle et scolaire mais également de vie quotidienne ; • Les jeunes sont conseillés par des professionnels pour les aider à préciser leurs besoins. 	Local	
Directions territoriales de la protection judiciaire de la jeunesse (DTPJJ)	<p><i>Les directeurs territoriaux peuvent par délégation charger les directeurs de services d'assurer la représentation et la contribution de la PJJ aux politiques publiques de niveau territorial</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • En charge du pilotage et du contrôle de l'activité des structures de prise en charge (secteur public et secteur associatif habilité) • Déploient les politiques publiques dédiées ou concourant aux dispositifs de protection de l'enfance et de la justice des mineurs. 	Local	<p>Sous la tutelle du Ministère de la justice</p>
Etablissements et services de la protection judiciaire de la jeunesse	<p><i>Les établissements et services qu'ils relèvent du secteur public ou du secteur associatif habilité de la protection judiciaire de la jeunesse assurent la prise en charge des jeunes relevant de mesures judiciaires, tout en garantissant une réponse adaptée aux besoins des mineurs par l'élaboration d'un projet personnalisé.</i></p>	Local	<p>Ministère de la justice</p>

F
M
P
L
O
I

S
O
C
I
A
L

E
D
U
C
A
T
I
O
N

Liste des principaux acteurs territoriaux de l'obligation de formation

Acteurs	Rôles spécifiques dans l'OF	Niveau d'intervention	Commentaires (outils, instances ...)
<p>Recteur de région académique</p>	<p><i>Garant de l'unité et de la cohérence de la parole de l'Etat dans les champs de compétence partagés avec la collectivité régionale ou le préfet de région</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Préside le comité régional académique qui assure la coordination des politiques académiques ; • Exerce la compétence d'information, orientation et lutte contre le décrochage scolaire à l'exception des procédures d'orientation et d'affectation des élèves dans l'enseignement du second degré ; • Représente les académies de sa région académique auprès du préfet de région ; • Assure l'articulation de l'obligation de formation avec l'ensemble des acteurs et dispositifs de l'Education nationale ; • Assure l'impulsion et le suivi de la politique éducative dans l'académie intégrant le dispositif d'obligation de formation ; • Anime une politique de concertation avec les partenaires du système éducatif : services de l'Etat, collectivités locales et territoriales, entreprises, organisations socio-professionnelles dans le cadre de l'obligation de formation. 	<p>Régional</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sous la tutelle du Ministère de l'Education Nationale • Interlocuteur du conseil régional et du préfet
<p>Délégué de Région Académique à l'Information et à l'Orientation - DRAIO</p>	<p><i>Délégué de région académique à l'information et à l'orientation</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Anime à l'échelle régionale la politique d'orientation et d'information des élèves définie par le recteur et de sa coordination avec la région ; • Pilote la politique de lutte contre le décrochage scolaire ; • Principal interlocuteur de l'Education nationale au niveau régional concernant le décrochage scolaire ; • Pilote la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) ; • Organise et anime le réseau des CIO ; • Pilote les dispositifs d'égalité des chances ; • Définit la procédure qui permet l'accompagnement des jeunes en réorientation ou en reprise d'études. 	<p>Régional</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sous la tutelle du Ministère de l'Education Nationale • Placé auprès du recteur de région académique

Liste des principaux acteurs territoriaux de l'obligation de formation

Acteurs	Rôles spécifiques dans l'OF	Niveau d'intervention	Commentaires (outils, instances ...)
Directions interrégionales de la Protection Judiciaire de la Jeunesse – DIRPJJ	<p><i>Les directions interrégionales sont chargées de la déclinaison des orientations nationales</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Elles concentrent les actions d'administration, de contrôle et d'évaluation en vue de garantir la qualité des prises en charge. • Elles assurent sur le ressort de l'inter région l'organisation des relations avec les autorités judiciaires et administratives ainsi qu'avec les collectivités territoriales afin de garantir la représentation et la contribution de la PJJ aux politiques publiques de niveau régional, notamment en matière de politiques d'insertion et de santé. 	Interrégional	Sous la tutelle du Ministère de la Justice

Liste des principaux acteurs territoriaux de l'obligation de formation

Acteurs	Rôles spécifiques dans l'OF	Niveau d'intervention	Commentaires (outils, instances ...)
Direction du service national et de la jeunesse - DSNJ	<i>Assure le pilotage de la politique jeunesse du Ministère des armées</i>	National	<ul style="list-style-type: none"> • Sous la tutelle du Ministère des Armées • Rassemble : JDC, SMV, DPJ, CAJ
Inspecteur de l'Éducation Nationale chargé de l'information et de l'orientation – IEN-IO	<i>En charge de l'information et de l'orientation sur un département</i> <ul style="list-style-type: none"> • Pilote et évalue les politiques, les structures, les dispositifs, les procédures et les pratiques des acteurs dans le champ de l'orientation et de la lutte contre le décrochage scolaire au niveau du département en lien avec le niveau académique ; • Anime et coordonne l'activité des CIO du département ; • Participe à la définition de la politique académique et met en œuvre les procédures d'affectation au niveau du département. 	Local	Sous la tutelle du Ministère de l'Éducation Nationale
Associations (jeunesses, parents d'élèves et de famille ...)	<i>Appui opérationnel de la prévention, du repérage et de l'accompagnement des jeunes dans le cadre de l'obligation de formation</i> <ul style="list-style-type: none"> • Permet d'identifier les jeunes de 16-18 ans en décrochage scolaire ; • Organise des évènements de sensibilisation et prévention au décrochage scolaire ; • Analyse les causes du décrochage scolaire ; • Représente les représentants légaux des jeunes. 	Local	

Liste des principaux acteurs territoriaux de l'obligation de formation

Acteurs	Rôles spécifiques dans l'OF	Niveau d'intervention	Commentaires (outils, instances ...)
Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale – DR(D)JSCS	<p><i>Intervient dans les domaines des politiques sociales, sportives, de jeunesse, de vie associative et d'éducation populaire</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Prévention et lutte contre les exclusions ; • Promotion de l'égalité des chances ; • Promeut la formation et la certification dans le domaine des activités physiques ou sportives ; • Informe les jeunes de l'animation et des possibilités d'engagement dans la société ; • Aide à leur intégration, au développement de leur autonomie et à leur formation. 	Régional	
Clubs sportifs	<p><i>Permet au jeune d'être dans un environnement lui permettant de se développer</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Permet au jeune de découvrir ses envies, sa personnalité et sa relation aux autres à travers le sport ; • Permet au jeune de bénéficier d'un accompagnement autre que celui qu'il rencontre à l'école ; • Peut être à l'initiative de certains signalements. 	Local	
Groupement d'établissements – GRETA	<p><i>Structure de l'éducation nationale qui organisent des formations pour adultes</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Offre un large panel de formations et de services pouvant être mobilisé dans le cadre de l'obligation de formation ; • Met en œuvre les moyens propres à faciliter ou à développer des activités de formation continue ; • Assure l'ingénierie et la mise en œuvre de prestations pour accompagner les jeunes. 	Régional	<ul style="list-style-type: none"> • Sous tutelle du Ministère de l'Éducation nationale • S'appuie sur les orientations définies par le recteur
Ministère des armées (JDC)	<p><i>La Journée Défense et Citoyenneté s'impose à tous les citoyens, avant l'âge de 18 ans</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Informe les jeunes sur les droits du citoyen, ses devoirs et le fonctionnement des institutions ; • Présente les enjeux et les objectifs généraux de la défense nationale et des différentes formes d'engagement. 	Local	

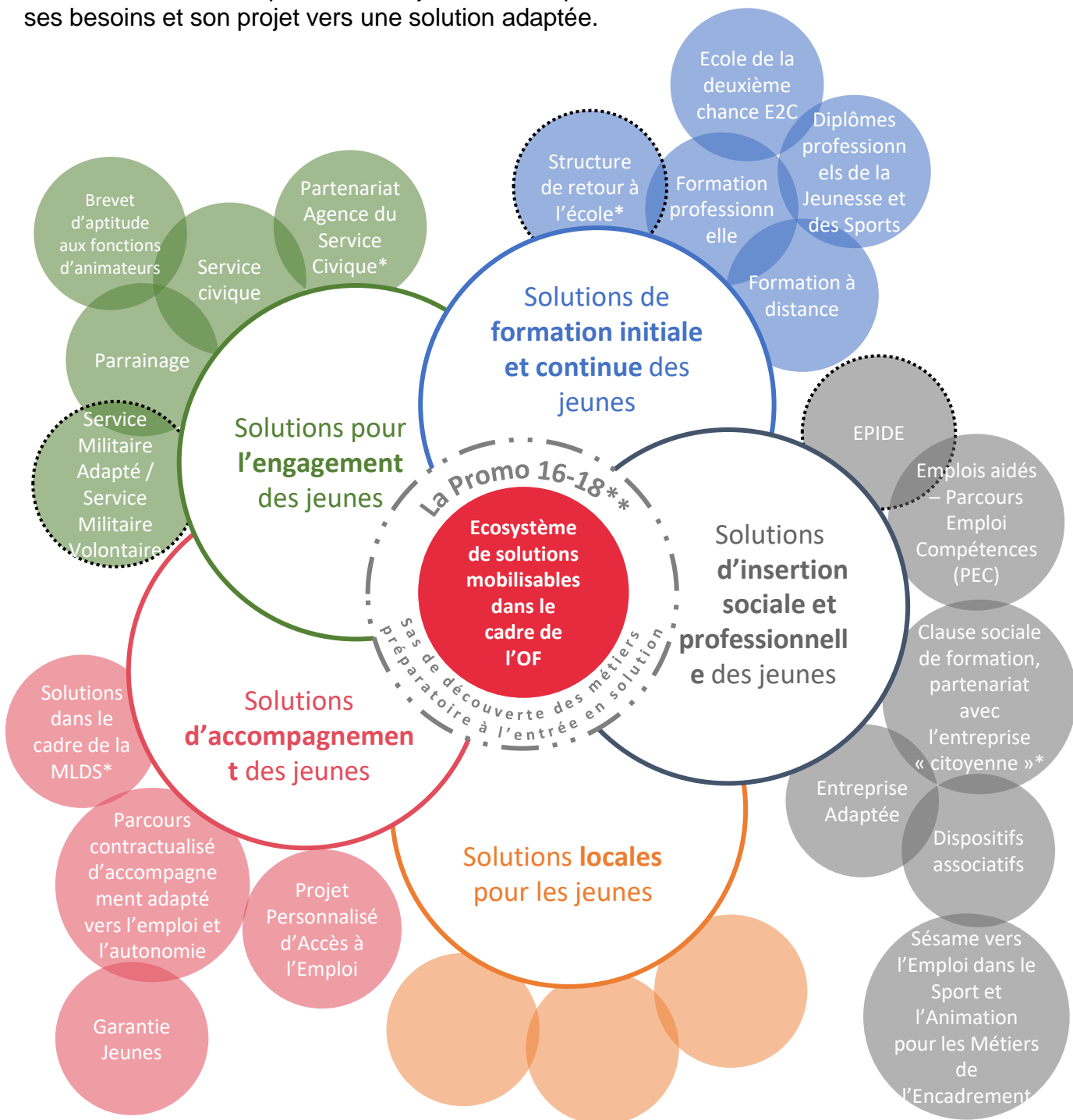
SOMMAIRE

1. Cartographie thématique des acteurs
2. Cartographie des solutions nationales mises à disposition des jeunes dans le cadre de l'OF
3. Description des instances existantes liées à l'OF
4. Précision sur les jeunes en situation de handicap
5. Glossaire

Cartographie des solutions nationales mises à disposition des jeunes dans le cadre de l'OF

Cette cartographie présente les principales solutions nationales proposées aux jeunes et mobilisables dans le cadre de l'obligation de formation. Toutefois, cette liste est non exhaustive et pourra être alimentée au cours des travaux de déploiement de l'OF.

Ces solutions doivent permettre au jeune de remplir son OF en s'orientant selon sa situation, ses besoins et son projet vers une solution adaptée.



Légende :

Solutions accessibles à partir de 18 ans
 Solutions proposées par les réseaux FOQUALE *
 En cas de besoin du jeune **



*
**

Comment construire la cartographie des solutions disponibles sur votre territoire à partir de la cartographie des solutions nationales ?

Dans l'objectif de rendre la cartographie des solutions très opérationnelle et représentative à l'échelle de chaque territoire de l'ensemble des solutions disponibles et permettant la validation de l'OF, il est fortement encouragé d'adapter cette cartographie.

FIXEZ LES OBJECTIFS DE LA CARTOGRAPHIE DES SOLUTIONS

- 1
 - Identifier les solutions de votre territoire pouvant être utilisées dans le cadre de l'OF
 - Disposer d'un document unique recensant l'ensemble des solutions ouvertes aux jeunes de 16 à 18 ans pouvant être partagé.

POSEZ-VOUS CES QUELQUES QUESTIONS POUR VOUS AIDER DANS LA FORMALISATION DE VOTRE CARTOGRAPHIE DES SOLUTIONS

- 2
 - Quelles sont les solutions pertinentes au regard de l'obligation de formation ?
 - La solution est-elle ouverte au 16-18 ans ?
 - Quel est le contenu proposé par la solution et répond-il aux objectifs fixés par l'OF ?
 - De quel type de solution s'agit-il localement ? (Solutions pour l'engagement, Solutions de formation initiale et continue, Solutions d'insertion sociale et professionnelle ou Solutions d'accompagnement)

APPUYEZ-VOUS SUR LES PARTIES PRENANTES DE L'INSTANCE DE PILOTAGE REGIONAL DE L'OF

- 3
 - Avec l'aide des acteurs présents dans l'instance de pilotage régional de l'OF identifiez les solutions entrant dans les différentes thématiques (Solutions pour l'engagement, Solutions de formation initiale et continue, Solutions d'insertion sociale et professionnelle ou Solutions d'accompagnement) et entrant dans le champs d'intervention de l'OF pour réaliser la cartographie des solutions de votre territoire.

COMPLETEZ POUR CHAQUE NOUVELLE SOLUTION SA FICHE DESCRIPTIVE

4

Thématique à laquelle appartient la solution

Fiche d'identité de la solution

Principaux acteurs en lien avec la solution

Solutions pour l'engagement des jeunes

Service Civique

Description générale

Le service civique est un engagement volontaire de la part du jeune âgé entre 16 et 25 ans au service de l'intérêt général. Il peut être effectué auprès d'associations, de collectivités territoriales ou d'établissements publics.
 Cette solution vise à offrir aux jeunes la possibilité de développer ou d'acquérir de nouvelles compétences. Ainsi, toutes les missions de service civique sont accompagnées d'un tutorat individualisé et d'un accompagnement à la définition du projet d'avenir du jeune.
 Ce contrat est accompagné du versement d'une indemnité de 580 euros net par mois.

Fiche d'identité de la solution	Contenu de la solution
Critères d'accès • Age : 16-25 ans • Qualification : Pas de niveau de qualification exigé	Diagnostic / Bilan des compétences Signature d'un contrat d'accompagnement Formation Stages / Immersion professionnelle Aide à la recherche d'emploi Aide à la mobilité Accompagnement social Exercice de la citoyenneté Suivi dans le parcours / emploi Bilan d'étape
Allocation : Indemnité 580€/mois Durée : 6 à 12 mois (24h/semaine) Type d'accompagnement : Individuel	

Les principaux acteurs concernés par cette solution

- Agence du Service Civique
- Associations
- Collectivités territoriales
- Etablissements publics

Nom de la solution

Description de la solution

Contenu de la solution

FAITES EVOLUER VOTRE CARTOGRAPHIE DES SOLUTIONS TOUT AU LONG DE LA REFORME DE L'OF

5

Cette cartographie n'est pas figée et doit se travailler tout au long de la mise en œuvre de l'OF. Vous l'enrichissez de nouvelles informations au fur et à mesure que vous en apprenez plus.

COMMUNIQUEZ SUR VOTRE CARTOGRAPHIE DES SOLUTIONS EN PARTAGEANT LE SCHEMA DE SYNTHESE

6

Pour faciliter la diffusion de votre cartographie des solutions il est important de mettre à jour le schéma de synthèse qui la rend plus facile à consulter et donne une vision de l'ensemble des solutions disponibles dans le cadre de l'OF.

De plus, à partir de ce schéma créez une cartographie des solutions à destination des bénéficiaires, les jeunes et leurs parents.

Sas de découverte des métiers, amont à une entrée en solution

La Promo 16-18 : parcours personnalisé pour décrocheurs de 16 à 18 ans

Description générale

Ce programme de 4 mois porté par l'Afpa vise, pour les jeunes qui n'ont pas pu rentrer dans le cadre scolaire, à changer le regard qu'ils portent sur eux-mêmes, sur leurs pairs, sur l'entreprise et sur la société.

Il mobilise un ensemble de réponses adaptées aux besoins de ces jeunes, au-delà de la formation stricto-sensu (accompagnement social, sport, art et culture...) pour :

- Leur redonner confiance, en présentant les différentes possibilités d'orientation ;
- Les guider vers l'autonomie, en les sortant d'univers parfois incapacitants et en développant la confiance et la capacité à agir sur son parcours ;
- Leur faire découvrir les métiers et les opportunités dans leur région et/ou dans d'autres régions ;
- Valider leurs acquis par une certification délivrée en Open Badges (déclaration dématérialisée de l'acquisition de compétences socles, compétences transversales et compétences numériques) ;
- Découvrir des métiers, y compris dans une autre région que la sienne (possibilité de séjour dans d'autres centres Afpa).

Fiche d'identité de la solution

Critères d'accès

- **Age** : 16 à 18 ans
- **Qualification** : Pas de niveau de qualification exigé

Durée : 4 mois

Type d'accompagnement : Individuel & collectif

Contenu de la solution

- | |
|---|
| Diagnostic / Bilan des compétences |
| Signature d'un contrat d'accompagnement |
| Formation |
| Stages / Immersion professionnelle |
| Aide à la recherche d'emploi |
| Aide à la mobilité |
| Accompagnement social |
| Exercice de la citoyenneté |
| Suivi dans le parcours / emploi |
| Bilan d'étape |

Les principaux acteurs concernés par cette solution

- Opérateur du programme : Afpa
- Intervenants envisagés au sein du programme : partenaires de l'accompagnement de parcours, de l'éducation populaire, de l'insertion professionnelle, du mentorat, entreprises
- Prescripteurs : Missions locales, PSAD..

Solutions pour l'engagement des jeunes

Service Civique

Description générale

Le service civique est un engagement volontaire de la part du jeune âgé entre 16 et 25 ans au service de l'intérêt général. Il peut être effectué auprès d'associations, de collectivités territoriales ou d'établissements publics.

Cette solution vise à offrir aux jeunes la possibilité de développer ou d'acquérir de nouvelles compétences. Ainsi, toutes les missions de service civique sont accompagnées d'un tutorat individualisé et d'un accompagnement à la définition du projet d'avenir du jeune.

Ce contrat est accompagné du versement d'une indemnité de 473,04 euros net par mois majorée de 107,58 euros sur critères sociaux.

Fiche d'identité de la solution	Contenu de la solution
<p>Critères d'accès</p> <ul style="list-style-type: none"> • Age : 16-25 ans • Qualification : Pas de niveau de qualification exigé <p>Allocation : Indemnité 580,62€/mois</p> <p>Durée : 6 à 12 mois (24h/semaine)</p> <p>Type d'accompagnement : Individuel</p>	<ul style="list-style-type: none"> Diagnostic / Bilan des compétences Signature d'un contrat d'accompagnement Formation Stages / Immersion professionnelle Aide à la recherche d'emploi Aide à la mobilité Accompagnement social Exercice de la citoyenneté Suivi dans le parcours / emploi Bilan d'étape

Les principaux acteurs concernés par cette solution

- Agence du Service Civique
- Organismes d'accueil des volontaires, notamment : Associations, Collectivités territoriales, Etablissements publics, les personnes morales de droit public.

Solutions pour l'engagement des jeunes

Partenariat Agence du Service Civique - ASC

Description générale

Dans le cadre des réseaux FOQUALE, et afin d'enrichir le panel des solutions, l'Agence du Service Civique et le Ministère de l'Éducation nationale s'associent pour proposer aux jeunes des missions de service civique (convention nationale).

Cette collaboration avec l'Agence Nationale du Service Civique a permis de dégager deux formules alternatives :

- Une **formule à plein temps avec un tuteur au sein de l'éducation nationale** chargé de suivre le jeune et de lui faire des propositions de formation. Cette formule s'adresse principalement à des jeunes autonomes qui pourraient profiter d'une expérience professionnelle pour reprendre confiance en eux et se projeter dans un projet personnel et professionnel.
- Une **formule combinée correspondant à 21 heures effectuées dans une mission de service civique et une dizaine d'heures en établissement scolaire** consacrées notamment à une remise à niveau et des activités de découverte sur les filières de formation. Cette formule convient davantage à des jeunes nécessitant un suivi plus important et qui n'ont pas de projet professionnel précis.

Ces parcours offrent aux jeunes la possibilité d'accomplir une mission d'intérêt général, de développer de nouvelles compétences, de reprendre confiance en eux, d'approfondir, de consolider ou d'élaborer leur projet personnel et professionnel.

Fiche d'identité de la solution	Contenu de la solution
<p>Critères d'accès</p> <ul style="list-style-type: none"> • Age : 16 à 25 ans • Qualification : Dépend de la formation <p>Allocation : NA</p> <p>Durée : 6 à 12 mois</p> <p>Type d'accompagnement : Individuel</p>	<ul style="list-style-type: none"> Diagnostic / Bilan des compétences Signature d'un contrat d'accompagnement Formation Stages / Immersion professionnelle Aide à la recherche d'emploi Aide à la mobilité Accompagnement social Exercice de la citoyenneté Suivi dans le parcours / emploi Bilan d'étape

Les principaux acteurs concernés par cette solution

- Réseaux FOQUALE
- Agence du Service Civique
- Organismes à but non lucratif
- Personnes morales de droit public

Solutions pour l'engagement des jeunes

Parrainage

Description générale

Un parrainage a trois objectifs principaux.

- Aider le jeune dans l'élaboration de son projet professionnel (formation, stage, emploi) en partageant son expérience professionnelle ou dans les métiers en question.
- Mettre à disposition du filleul un réseau relationnel pour le soutenir dans sa démarche : contact avec des entreprises, stages, emploi...
- Accompagner le jeune dans son projet, à se maintenir dans son emploi et le soutenir moralement dans son parcours et face aux problèmes quotidiens rencontrés.

Fiche d'identité de la solution	Contenu de la solution
<p>Critères d'accès</p> <ul style="list-style-type: none"> • Age : moins de 26 ans • Qualification : Pas de niveau de qualification exigé <p>Allocation : Non</p> <p>Durée : Moins de 6 mois</p> <p>Type d'accompagnement : Individuel & Collectif</p>	<ul style="list-style-type: none"> Diagnostic / Bilan des compétences Signature d'un contrat d'accompagnement Formation Stages / Immersion professionnelle Aide à la recherche d'emploi Aide à la mobilité Accompagnement social Exercice de la citoyenneté Suivi dans le parcours / emploi Bilan d'étape

Les principaux acteurs concernés par cette solution

- Missions locales
- Associations

Solutions pour l'engagement des jeunes

Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur - BAFA

Description générale

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur est un diplôme qui permet d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs. Le BAFA est une formation courte accessible dès 17 ans, organisée en 3 étapes :

- La session de formation générale de 8 jours minimum
- Le stage pratique de 14 jours minimum
- La session d'approfondissement ou de qualification de 6 à 8 jours minimum

Il y a un jury par département qui dépend des services de l'Etat.

Fiche d'identité de la solution	Contenu de la solution																				
<p>Critères d'accès</p> <ul style="list-style-type: none"> • Age : 17 ans révolus le premier jour de la session • Qualification : Pas de niveau de qualification exigé <p>Allocation : NA</p> <p>Durée : jusqu'à 42 mois</p> <p>Type d'accompagnement : Collectif</p>	<table border="1"> <tr><td></td><td>Diagnostic / Bilan des compétences</td></tr> <tr><td></td><td>Signature d'un contrat d'accompagnement</td></tr> <tr><td></td><td>Formation</td></tr> <tr><td></td><td>Stages / Immersion professionnelle</td></tr> <tr><td></td><td>Aide à la recherche d'emploi</td></tr> <tr><td></td><td>Aide à la mobilité</td></tr> <tr><td></td><td>Accompagnement social</td></tr> <tr><td></td><td>Exercice de la citoyenneté</td></tr> <tr><td></td><td>Suivi dans le parcours / emploi</td></tr> <tr><td></td><td>Bilan d'étape</td></tr> </table>		Diagnostic / Bilan des compétences		Signature d'un contrat d'accompagnement		Formation		Stages / Immersion professionnelle		Aide à la recherche d'emploi		Aide à la mobilité		Accompagnement social		Exercice de la citoyenneté		Suivi dans le parcours / emploi		Bilan d'étape
	Diagnostic / Bilan des compétences																				
	Signature d'un contrat d'accompagnement																				
	Formation																				
	Stages / Immersion professionnelle																				
	Aide à la recherche d'emploi																				
	Aide à la mobilité																				
	Accompagnement social																				
	Exercice de la citoyenneté																				
	Suivi dans le parcours / emploi																				
	Bilan d'étape																				

Les principaux acteurs concernés par cette solution

Solutions pour l'engagement des jeunes

Service Militaire Adapté / Service Militaire Volontaire

Description générale

Le SMV repose sur un contrat d'engagement volontaire au sein d'unités militaires spécifiques pour une durée de 6 à 12 mois. Il s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans, peu ou pas diplômés et résidant en France métropolitaine. Le SMV est aménagé en fonction des besoins et du niveau du volontaire : une formation militaire élémentaire, une remise à niveau scolaire, du sport, une formation aux premiers secours, la possibilité de passer son permis de conduire et une formation professionnelle. La formation professionnelle se fait en partenariat avec les entreprises et les collectivités locales et dans des secteurs garantissant de réelles perspectives d'emploi.

Fiche d'identité de la solution	Contenu de la solution
<p>Critères d'accès</p> <ul style="list-style-type: none"> • Age : 18-25 ans • Qualification : Sans qualification ou disposant d'un CAP / BEP / Bac <p>Allocation : 313 ou 675€/mois</p> <p>Durée : 6 à 12 mois</p> <p>Type d'accompagnement : Collectif</p>	<ul style="list-style-type: none"> Diagnostic / Bilan des compétences Signature d'un contrat d'accompagnement Formation Stages / Immersion professionnelle Aide à la recherche d'emploi Aide à la mobilité Accompagnement social Exercice de la citoyenneté Suivi dans le parcours / emploi Bilan d'étape

Les principaux acteurs concernés par cette solution

- Services des armées
- Collectivités territoriales
- Entreprises

Solutions d'insertion sociale et professionnelle des jeunes

EPIDE – Etablissement Public d'Insertion Dans l'Emploi

Description générale

Les centres EPIDE (ex-Centre de défense 2e chance) s'adressent à tout jeune subissant de grandes difficultés d'insertion sociale et professionnelle. Ils offrent un cadre structurant comprenant une formation générale et spécialisée, un parcours civique ainsi qu'un accompagnement individuel vers l'insertion professionnelle.

Fiche d'identité de la solution	Contenu de la solution
<p>Critères d'accès</p> <ul style="list-style-type: none"> • Age : 18-25 ans • Qualification : Sans qualification ou sans diplôme <p>Allocation : 210€/mois + primes de volontariat</p> <p>Durée : 10 mois</p> <p>Type d'accompagnement : Individuel & Collectif</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic / Bilan des compétences • Signature d'un contrat d'accompagnement • Formation • Stages / Immersion professionnelle • Aide à la recherche d'emploi • Aide à la mobilité • Accompagnement social • Exercice de la citoyenneté • Suivi dans le parcours / emploi • Bilan d'étape

Les principaux acteurs concernés par cette solution

- Entreprises
- Agences d'intérim
- Organismes de formation, services à la personne

Solutions d'insertion sociale et professionnelle des jeunes

Dispositifs associatifs (associations d'éducation populaire)

Description générale

Les solutions associatives ont pour objectif d'aider les jeunes à travers diverses thématiques (sociale, sportive, éducative ...) ainsi que de leur fournir un cadre de référence et un environnement de confiance.

Fiche d'identité de la solution	Contenu de la solution
<p>Critères d'accès</p> <ul style="list-style-type: none"> • Age : NA • Qualification : Sans qualification ou sans diplôme <p>Allocation : Non</p> <p>Durée : NA</p> <p>Type d'accompagnement : Individuel & Collectif</p>	<ul style="list-style-type: none"> Diagnostic / Bilan des compétences Signature d'un contrat d'accompagnement Formation Stages / Immersion professionnelle <li style="background-color: #e61e22;">Aide à la recherche d'emploi <li style="background-color: #e61e22;">Aide à la mobilité <li style="background-color: #e61e22;">Accompagnement social <li style="background-color: #e61e22;">Exercice de la citoyenneté Suivi dans le parcours / emploi Bilan d'étape

Les principaux acteurs concernés par cette solution

- FAS
- Apprentis d'Auteuil
- Entreprises
- La cartographie suivante permet d'identifier les acteurs santé jeunes qui repèrent, d'orientent et d'accompagnent les jeunes en situation de mal-être : <https://www.cartosantejeunes.org/?CartoSante>.

Solutions d'insertion sociale et professionnelle des jeunes

Emplois aidés - PEC

Description générale

Les emplois aidés constituent une réponse aux difficultés particulières rencontrées par les jeunes peu ou pas qualifiés. Ils ont pour objectif de proposer des solutions d'emploi, de leur ouvrir l'accès à une qualification et à une insertion professionnelle durable. Ces emplois sont principalement créés dans le secteur non marchand pour des activités ayant une utilité sociale avérée.

Fiche d'identité de la solution	Contenu de la solution
<p>Critères d'accès</p> <ul style="list-style-type: none"> • Age : 16-25 ans • Qualification : Sans qualification ou diplôme <p>Allocation : Salaire</p> <p>Durée : 12 à 36 mois</p> <p>Type d'accompagnement : Individuel</p>	<ul style="list-style-type: none"> Diagnostic / Bilan des compétences Signature d'un contrat d'accompagnement Formation Stages / Immersion professionnelle Aide à la recherche d'emploi Aide à la mobilité Accompagnement social Exercice de la citoyenneté Suivi dans le parcours / emploi Bilan d'étape

Les principaux acteurs concernés par cette solution

- Missions locales

Solutions d'insertion sociale et professionnelle des jeunes

Sésame vers l'Emploi dans le Sport et l'Animation pour les Métiers de l'Encadrement (SESAME)

Description générale

Ce dispositif a pour objectif d'accompagner vers un emploi d'éducateur sportif ou d'animateur, des jeunes de 16 à 25 ans rencontrant des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle, résidant prioritairement au sein d'un quartier politique de la ville (QPV) ou d'une zone de revitalisation rurale (ZRR). Ce parcours individualisé permet à un jeune de suivre une formation qualifiante et en alternance, débouchant sur une qualification et, si possible sur un emploi. Un accompagnement financier de ce parcours de formation est possible.

Fiche d'identité de la solution	Contenu de la solution
<p>Critères d'accès</p> <ul style="list-style-type: none"> • Age : 16-25 ans • Qualification : Sans qualification ou diplôme <p>Allocation : Non</p> <p>Durée : NA</p> <p>Type d'accompagnement : Individuel</p>	Diagnostic / Bilan des compétences
	Signature d'un contrat d'accompagnement
	Formation
	Stages / Immersion professionnelle
	Aide à la recherche d'emploi
	Aide à la mobilité
	Accompagnement social
	Exercice de la citoyenneté
	Suivi dans le parcours / emploi
	Bilan d'étape

Les principaux acteurs concernés par cette solution

- Acteurs du sport et de l'animation (clubs, associations jeunesse, collectivités territoriales)
- Service Public de l'Emploi : Missions locales, Pôle emploi, Cap Emploi
- Réseau Information Jeunesse (CRIJ, BIJ, PIJ)
- SIAO
- OF des métiers de l'encadrement sportif et de l'animation
- Structures et dispositifs de l'insertion des jeunes (E2C, Epide,,,,)

Solutions d'insertion sociale et professionnelle des jeunes

Clause sociale de formation, partenariat avec l'entreprise

« citoyenne »

Description générale

Le code des marchés publics a intégré des dispositions permettant de faire de la commande publique un outil en faveur de la lutte contre le chômage et l'exclusion. Le terme de « clauses sociales » regroupe l'ensemble de ces dispositions.

L'objectif est d'insérer des clauses sociales dans les marchés publics de l'éducation nationale, afin de permettre à un jeune en situation de décrochage scolaire de suivre un parcours d'insertion dans le monde de l'entreprise et de construire un projet professionnel.

En début d'année scolaire, la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS) en lien avec la mission des achats de l'académie ou de l'administration centrale, détermine le nombre de parcours d'insertion à mettre en place. Par la suite un prestataire est désigné et mis en relation avec la MLDS en vue de définir les modalités d'application de la clause sociale (accueil du jeune dans l'entreprise et activités proposées).

Le parcours d'insertion repose sur une approche individualisée et est construit en fonction du projet professionnel du jeune. Le jeune est accompagné par la MLDS, sous statut scolaire, tout au long de son parcours de formation et d'insertion. Le jeune est accompagné par la MLDS et par un tuteur dans l'entreprise. Des bilans croisés réguliers sont effectués.

Le parcours se déroule en 3 phases (chacune des phases peut se dérouler dans une entreprise différente tout en respectant le projet professionnel du jeune) :

- Découverte du monde de l'entreprise et des différents services (1 mois) ;
- Elaboration du projet professionnel (2 mois) ;
- Immersion dans l'entreprise en fonction du projet professionnel (3 mois)

A l'issue du parcours d'autres solutions peuvent être envisagées : reprise d'études en formation initiale, réorientation dans une autre filière de formation, contrat d'apprentissage, emploi direct.

Fiche d'identité de la solution	Contenu de la solution
<p>Critères d'accès</p> <ul style="list-style-type: none"> • Age : 16 à 25 ans • Qualification : NA • Allocation : NA • Durée : 6 mois et environ 900 heures <p>Type d'accompagnement : Individuel</p>	Diagnostic / Bilan des compétences
	Signature d'un contrat d'accompagnement
	Formation
	Stages / Immersion professionnelle
	Aide à la recherche d'emploi
	Aide à la mobilité
	Accompagnement social
	Exercice de la citoyenneté
	Suivi dans le parcours / emploi
	Bilan d'étape

Les principaux acteurs concernés par cette solution

- Réseaux FOQUALE
- MLDS
- Entreprises

Solutions d'insertion sociale et professionnelle des jeunes

Entreprise Adaptée

Description générale

La mission des entreprises adaptées est d'intégrer durablement les travailleurs handicapés dans l'emploi.

Elles permettent à leurs salariés d'exercer une activité professionnelle dans un environnement adapté à leurs possibilités, afin qu'ils obtiennent ou conservent un emploi. Les Entreprises Adaptées mettent en œuvre pour leurs salariés un accompagnement spécifique destiné à favoriser la réalisation de leur projet professionnel, la valorisation de leurs compétences et leur mobilité au sein de l'entreprise elle-même ou vers d'autres entreprises.

Le travailleur est un salarié et il est rémunéré à 100% du SMIC minimum.

Fiche d'identité de la solution	Contenu de la solution
<p>Critères d'accès</p> <ul style="list-style-type: none"> • Age : NA • Qualification : NA • Allocation : Rémunération à 100% du SMIC minimum • Durée : NA <p>Type d'accompagnement : Individuel</p>	Diagnostic / Bilan des compétences
	Signature d'un contrat d'accompagnement
	Formation
	Stages / Immersion professionnelle
	Aide à la recherche d'emploi
	Aide à la mobilité
	Accompagnement social
	Exercice de la citoyenneté
	Suivi dans le parcours / emploi
	Bilan d'étape

Les principaux acteurs concernés par cette solution

- Missions locales
- Pôle emploi
- Cap emploi

Solutions de formation initiale et continue des jeunes

Formation à distance

Description générale

Les solutions de formation à distance proposent aux jeunes la possibilité de réaliser une formation sans devoir se rendre dans un lieu physique identifié (école, locaux de formation ...). Ces solutions sont accessibles depuis le domicile du jeune et lui permettent de ne pas avoir à se déplacer tout en bénéficiant d'une formation en cohérence avec ses envies et ses besoins. Un suivi individuel du jeune, réalisé par des professionnels de la formation, est également proposé tout au long de son parcours ainsi que la mise à disposition de documents nécessaires dans le cadre de la formation.

Fiche d'identité de la solution	Contenu de la solution
<p>Critères d'accès</p> <ul style="list-style-type: none"> • Age : NA • Qualification : Dépend de la formation souhaitée <p>Allocation : Salaire</p> <p>Durée : En fonction de la formation</p> <p>Type d'accompagnement : Individuel</p>	<ul style="list-style-type: none"> Diagnostic / Bilan des compétences Signature d'un contrat d'accompagnement Formation Stages / Immersion professionnelle Aide à la recherche d'emploi Aide à la mobilité Accompagnement social Exercice de la citoyenneté Suivi dans le parcours / emploi Bilan d'étape

Les principaux acteurs concernés par cette solution

- CNED
- Onisep
- Autres organismes de formation

Solutions de formation initiale et continue des jeunes

Formation professionnelle

Description générale

Les solutions de formation professionnelle donnent aux jeunes la possibilité de réaliser une formation théorique tout en alliant des temps dédiés à la pratique dans un environnement professionnel. Un suivi individuel du jeune, réalisé par des professionnels de la formation, est également proposé tout au long de son parcours ainsi que la mise à disposition de documents nécessaires dans le cadre de la formation.

Fiche d'identité de la solution	Contenu de la solution
<p>Critères d'accès</p> <ul style="list-style-type: none"> • Age : NA • Qualification : Dépend de la formation <p>Allocation : Stagiaire de la formation professionnelle</p> <p>Durée : Dépend de la formation</p> <p>Type d'accompagnement : Individuel & Collectif</p>	<ul style="list-style-type: none"> Diagnostic / Bilan des compétences Signature d'un contrat d'accompagnement Formation Stages / Immersion professionnelle Aide à la recherche d'emploi Aide à la mobilité Accompagnement social Exercice de la citoyenneté Suivi dans le parcours / emploi Bilan d'étape

Les principaux acteurs concernés par cette solution

- Missions locales
- Pôle emploi
- Entreprises
- CFA

Solutions de formation initiale et continue des jeunes

Diplômes professionnels de la Jeunesse et des Sports

Description générale

Ces solutions couvrent l'ensemble des secteurs de l'animation sportive et socioculturelle. Pour les jeunes de 16 à 18 ans, il s'agit principalement du Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (CPJEPS) et du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS). La formation est accessible dès l'âge de 16 ans (voire 15 ans par dérogation). L'admission dans ce type de solution est soumise à des exigences préalables à l'entrée en formation (en fonction du diplôme : tests techniques dans une activité et/ou justifier d'une expérience et/ou justifier d'un diplôme...). La formation se déroule en alternance entre le centre de formation et le lieu d'activité professionnelle.

Fiche d'identité de la solution

Critères d'accès

- **Age** : 16 ans (voire 15 ans par dérogation)
- **Qualification** : En fonction du diplôme

Allocation : En fonction du statut

Durée : En fonction de la formation

Type d'accompagnement : Individuel et collectif

Contenu de la solution

- Diagnostic / Bilan des compétences
- Signature d'un contrat d'accompagnement
- Formation
- Stages / Immersion professionnelle
- Aide à la recherche d'emploi
- Aide à la mobilité
- Accompagnement social
- Exercice de la citoyenneté
- Suivi dans le parcours / emploi
- Bilan d'étape

Les principaux acteurs concernés par cette solution

- Onisep
- Organismes de formation et centres de formation d'apprentis (CFA)
- Entreprises
- Financeurs : OPCO, Régions, SESAME, Agence nationale du sport (pour les diplômes sport uniquement), Collectivités locales, Pôle emploi, Caisse des dépôts et consignations...

Solutions de formation initiale et continue des jeunes

Structure de Retour à l'École - SRE

Description générale

Dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire, la création de « Microlycées », qui répond à la double démarche des dispositifs de la deuxième chance et des structures scolaires expérimentales, constitue une des solutions d'approche pédagogique et éducative appropriées pour les élèves décrocheurs, en mesure de reprendre des études après quelques semaines ou quelques années d'interruption de scolarité. Elles constituent une solution originale et adaptée à la prise en charge d'élèves sans solution qui souhaitent **préparer un baccalauréat dans la voie générale, technologique ou professionnelle.**

Certaines « structures de retour à l'école » pourront proposer également l'accompagnement de jeunes âgés de 16 à 18 ans dans le cadre de l'obligation de formation (micro-collèges).

Chaque structure de retour à l'école accueille des jeunes volontaires aux itinéraires complexes et qui n'ont pas d'autre solution pour reprendre des études. Ils souhaitent redevenir élèves et accéder à la réussite scolaire dont la baccalauréat est souvent le symbole. Les SRE leur offrent une nouvelle scolarité, différente de celle qu'ils ont connue, **fondée sur une pédagogie de la bienveillance avec un encadrement plus individualisé.**

Fiche d'identité de la solution	Contenu de la solution
<p>Critères d'accès</p> <ul style="list-style-type: none"> • Age : Dépend de la structure, à partir de 16 ans dans les micro-collèges • Qualification : NA <p>Allocation : Non</p> <p>Durée : Dépend de la formation</p> <p>Type d'accompagnement : Individuel & Collectif</p>	Diagnostic / Bilan des compétences
	Signature d'un contrat d'accompagnement
	Formation
	Stages / Immersion professionnelle
	Aide à la recherche d'emploi
	Aide à la mobilité
	Accompagnement social
	Exercice de la citoyenneté
	Suivi dans le parcours / emploi
	Bilan d'étape

Les principaux acteurs concernés par cette solution

- Réseaux FOQUALE

Solutions de formation initiale et continue des jeunes

Ecole de la 2^{ième} Chance – E2C

Description générale

Une pédagogie et un suivi personnalisés. La remise à niveau est déterminée, adaptée en fonction des besoins identifiés concernant les savoirs de base et la préparation du projet professionnel de chaque stagiaire. Un référent individuel est affecté à chaque jeune accueilli. Un parcours de 6 mois et demi en moyenne, et jusqu'à un an maximum, à temps plein (35h par semaine) et sur le schéma de l'alternance, leur permet d'acquérir des compétences par la mise en situation professionnelle. Le jeune dans le cadre de l'E2C bénéficie du statut de la formation professionnelle.

Un réseau partenarial avec des opérateurs économiques facilite les périodes de mise en situation professionnelle et l'accès à l'emploi à l'issue du parcours de formation.

Fiche d'identité de la solution

Critères d'accès

- **Age** : 16 à 25 ans
- **Qualification** : Sans qualification ou sans diplôme

Allocation : Stagiaire de la formation professionnelle

Durée : 6 à 12 mois

Type d'accompagnement : Individuel & Collectif

Contenu de la solution

- Diagnostic / Bilan des compétences
- Signature d'un contrat d'accompagnement
- Formation
- Stages / Immersion professionnelle
- Aide à la recherche d'emploi
- Aide à la mobilité
- Accompagnement social
- Exercice de la citoyenneté
- Suivi dans le parcours / emploi
- Bilan d'étape

Les principaux acteurs concernés par cette solution

- Missions locales
- CCI
- Pôle emploi
- Entreprises
- Réseaux FOQUALE

Solutions d'accompagnement des jeunes

Parcours contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie - PACEA

Description générale

Le PACEA est le parcours d'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion professionnelle, formalisé par un contrat d'engagements entre le jeune et la mission locale. Il peut mobiliser, avec une plus ou moins grande intensité, différentes modalités d'accompagnement : accompagnement collectif, individuel, mise en situation professionnelle, accompagnement par un partenaire, période de formation professionnelle et toute action de nature à lever les freins périphériques à l'emploi ou à développer une expérience citoyenne. Il est mis en œuvre par les missions locales et permet la construction des parcours des jeunes selon leur besoin, avec l'aide du diagnostic préalable sur la situation du jeune réalisé par la mission locale.

Le conseiller de la mission locale et le jeune définissent ensemble les objectifs à atteindre dans la construction du parcours, les actions à mettre en place ainsi que la durée estimée pour les réaliser.

Fiche d'identité de la solution	Contenu de la solution
<p>Critères d'accès</p> <ul style="list-style-type: none"> • Age : 16 à 25 ans • Qualification : Pas de niveau de qualification exigé <p>Allocation : En fonction de la situation et des besoins du jeune, le bénéfice d'une allocation peut être accordé.</p> <p>Durée : 2 ans maximum</p> <p>Type d'accompagnement : Individuel</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic / Bilan des compétences • Signature d'un contrat d'accompagnement • Formation • Stages / Immersion professionnelle • Aide à la recherche d'emploi • Aide à la mobilité • Accompagnement social • Exercice de la citoyenneté • Suivi dans le parcours / emploi • Bilan d'étape

Les principaux acteurs concernés par cette solution

- Missions locales

Solutions d'accompagnement des jeunes

GJ – Garantie Jeunes

Description générale

La Garantie jeunes est une modalité particulièrement intensive et une phase d'accompagnement spécifiques du PACEA, base de l'accompagnement des jeunes pour les missions locales. Elle est accessible aux jeunes ni en emploi, ni en formation, ni en parcours scolaires (NEET) et précaires et dure une année maximum, renouvelable 6 mois. Elle peut comporter des périodes de formation, des mises en situation en milieu professionnel et un accompagnement social et professionnel.

L'accompagnement du jeune est assuré par un référent au sein d'une mission locale. Ce contrat prévoit :

- les actions engagées par la mission locale en vue de l'insertion du jeune (entretiens individuels et ateliers collectifs avec des mises en situations professionnelles, propositions d'emploi, de stage, d'apprentissage, etc.),
- ainsi que l'obligation pour le jeune d'y participer.

Il précise également la nature et la périodicité (au moins mensuelle) des contacts entre la mission locale et le jeune.

Ce contrat est accompagné du versement d'une allocation mensuelle.

Fiche d'identité de la solution	Contenu de la solution
<p>Critères d'accès</p> <ul style="list-style-type: none"> • Age : 16 à 25 ans NEET et précaire • Qualification : Pas de niveau de qualification exigé. <p>Allocation : 497,01€/mois</p> <p>Durée : 12 à 18 mois</p> <p>Type d'accompagnement : Individuel & Collectif</p>	Diagnostic / Bilan des compétences
	Signature d'un contrat d'engagement
	Formation
	Stages / Immersion professionnelle
	Aide à la recherche d'emploi
	Aide à la mobilité
	Accompagnement social
	Exercice de la citoyenneté
	Suivi dans le parcours / emploi
	Bilan d'étape

Les principaux acteurs concernés par cette solution

- Missions locales

Solutions d'accompagnement des jeunes

PPAE - Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi

Description générale

Le projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) est élaboré lors de l'inscription du demandeur d'emploi auprès de Pôle emploi et au plus tard dans les quinze jours qui suivent. Il s'agit d'un document important dans la mesure où il précise le parcours de retour à l'emploi du demandeur d'emploi.

Fiche d'identité de la solution	Contenu de la solution
<p>Critères d'accès</p> <ul style="list-style-type: none"> • Age : 16-25 ans • Qualification : Pas de niveau de qualification exigé <p>Allocation : Allocation d'aide au retour à l'emploi sous conditions</p> <p>Durée : 12 à 18 mois</p> <p>Type d'accompagnement : Individuel</p>	<ul style="list-style-type: none"> Diagnostic / Bilan des compétences Signature d'un contrat d'accompagnement Formation Stages / Immersion professionnelle Aide à la recherche d'emploi Aide à la mobilité Accompagnement social Exercice de la citoyenneté Suivi dans le parcours / emploi Bilan d'étape

Les principaux acteurs concernés par cette solution

- Pôle emploi
- Missions Locales

Solutions d'accompagnement des jeunes

Solutions dans le cadre de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire - MLDS

Description générale

Au-delà des actions menées dans le domaine de la prévention notamment en appui des Groupes de Prévention du Décrochage Scolaire (GPDS) en EPLE, les personnels de la MLDS développent au sein des réseaux FOQUALE une activité de conseil, d'expertise et d'ingénierie de formation. Ils contribuent à l'élaboration des bilans de positionnement et collaborent à la mise en place et au suivi des actions de formation et des parcours individualisés en lien avec les établissements d'accueil. Ils participent, en relation avec les Centres d'Information et d'Orientation (CIO), à l'évaluation des besoins de formation et à l'accompagnement des jeunes vers les organismes les mieux adaptés. Ils permettent de clarifier l'offre de formation et de services auxquels les jeunes peuvent accéder. Ils sont en mesure de proposer des solutions dans le cadre des réseaux FOQUALE.

Dans le domaine de la remédiation, les principales actions mises en place sous statut scolaire sont :

- Modules d'information et d'orientation vers des dispositifs de formation partenaires ;
- Actions de remise à niveau et de remobilisation ;
- Modules de préparation à l'examen pour des jeunes ayant échoué aux bacs généraux, technologiques ou professionnels ;
- Modules « SAS » et « passerelles » vers l'apprentissage, prépa-apprentissage ;
- Modules d'accueil, d'accompagnement et de soutien en « français-langues étrangères » pour les jeunes « nouvellement arrivés en France ».

Fiche d'identité de la solution	Contenu de la solution																				
<p>Critères d'accès</p> <ul style="list-style-type: none"> • Age : 16 ans • Qualification : Être scolarisé <p>Allocation : Non, sous statut scolaire</p> <p>Durée : Dépend de l'accompagnement</p> <p>Type d'accompagnement : Individuel</p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="background-color: #FFD700; width: 20px;"></td><td>Diagnostic / Bilan des compétences</td></tr> <tr><td style="background-color: #FFD700;"></td><td>Signature d'un contrat d'accompagnement</td></tr> <tr><td style="background-color: #FFD700;"></td><td>Formation</td></tr> <tr><td style="background-color: #FFD700;"></td><td>Stages / Immersion professionnelle</td></tr> <tr><td style="background-color: #FFD700;"></td><td>Aide à la recherche d'emploi</td></tr> <tr><td style="background-color: #FFD700;"></td><td>Aide à la mobilité</td></tr> <tr><td style="background-color: #FFD700;"></td><td>Accompagnement social</td></tr> <tr><td style="background-color: #FFD700;"></td><td>Exercice de la citoyenneté</td></tr> <tr><td style="background-color: #FFD700;"></td><td>Suivi dans le parcours / emploi</td></tr> <tr><td style="background-color: #FFD700;"></td><td>Bilan d'étape</td></tr> </table>		Diagnostic / Bilan des compétences		Signature d'un contrat d'accompagnement		Formation		Stages / Immersion professionnelle		Aide à la recherche d'emploi		Aide à la mobilité		Accompagnement social		Exercice de la citoyenneté		Suivi dans le parcours / emploi		Bilan d'étape
	Diagnostic / Bilan des compétences																				
	Signature d'un contrat d'accompagnement																				
	Formation																				
	Stages / Immersion professionnelle																				
	Aide à la recherche d'emploi																				
	Aide à la mobilité																				
	Accompagnement social																				
	Exercice de la citoyenneté																				
	Suivi dans le parcours / emploi																				
	Bilan d'étape																				

Les principaux acteurs concernés par cette solution

- MLDS
- Réseaux FOQUALE

SOMMAIRE

1. Cartographie thématique des acteurs
2. Cartographie des solutions nationales mises à disposition des jeunes dans le cadre de l'OF
3. Description des instances existantes liées à l'OF
4. Précision sur les jeunes en situation de handicap
5. Glossaire

De nombreuses instances intégrant les acteurs de l'obligation de formation sont déjà en place au niveau des différents échelons territoriaux.

Ces différentes instances ont été mises en place pour couvrir des problématiques variées, recoupant en partie celle de l'OF (formation professionnelle, décrochage scolaire). Elles font intervenir des acteurs issus de différentes sphères et peuvent avoir des rôles variés, du pilotage stratégique et à la prise de décision opérationnelle. Ces instances ont également une réalité et un niveau d'opérationnalité variable d'un territoire à l'autre.

Ces instances sont à la fois des lieux où des décisions peuvent impacter la mise en œuvre de l'OF et des formes de gouvernance sur lesquelles capitaliser. En effet, dans un souci d'efficacité, la gouvernance de l'obligation de formation doit reposer autant que faire se peut sur l'existant.

Instances régionales existantes

Instance	Description de l'instance	Acteurs impliqués
Comité de l'administration régionale – CAR	<p><i>Le CAR est l'instance de pilotage des services de l'Etat au niveau régional. Il est présidé par le Préfet.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Assure la déclinaison, le pilotage et le suivi des politiques publiques nationales au niveau régional ; Anime et coordonne les acteurs de l'Etat ; Pilote les crédits déconcentrés. 	<ul style="list-style-type: none"> Préfet de région Préfets de département DIRECCTE DREAL DRAAF DRAC DRDJSCS Rectorat ARS Commissaire à la lutte contre la pauvreté DIRPJJ « partenaire invité »
Service Public Régional de l'Orientation – SPRO	<p><i>Regroupe un ensemble d'organismes au sein desquels travaillent des spécialistes de l'information, de l'orientation, de l'insertion et de l'emploi.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Piloté par le conseil régional ; Garantie pour toute personne d'accéder à une information gratuite, complète et objective sur les métiers, les formations, les certifications, les débouchés et les niveaux de rémunération ; Propose des services de conseil et d'accompagnement en orientation de qualité et organisé en réseau ; Garantie pour chaque jeune sorti de formation initiale sans qualification professionnelle un droit à une durée complémentaire de formation qualifiante. 	<ul style="list-style-type: none"> CIO Réseau Info Jeunes : CRIJ, BIJ et PIJ CAD des chambres des métiers et de l'artisanat Chambres de commerce et d'industrie DRAAF Onisep Pôle emploi Missions Locales

Instances régionales existantes (suite)

Instance	Rôles spécifiques dans l'OF	Acteurs impliqués
Groupe de travail régional de la Stratégie de lutte contre la pauvreté dédié à l'obligation de formation - GT8	<p><i>Groupes de travail chargés de décliner la stratégie pauvreté dans les régions.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Permet la transversalité des différents travaux des régions ; • Rédige une feuille de route de mise en œuvre de l'obligation de formation ; • Accompagnement des animateurs du GT8 (souvent les ARML) par l'ANSA pour proposer des modalités d'ateliers et pour faire la synthèse des travaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • ARML • ANSA • Les acteurs impliqués sur le sujet varient selon les régions
Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles - CREFOP	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonne les acteurs des politiques d'orientation, de formation professionnelle et d'emploi et la cohérence des programmes de formation dans la région ; • Elabore le contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelle ; • Elabore le bilan régional des actions financées au titre de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Préfet de Région • Recteur d'académie • Direccte • DRJSCS / DRAJES (2021) • DRAAF • ARML • Président de Région • Organisations syndicales des salariés • Organisations professionnelles des employeurs

Instances locales existantes

Instance	Rôles spécifiques dans l'OF	Acteurs impliqués
Mission de lutte contre le décrochage scolaire - MLDS	<p><i>La mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) vise à prévenir le décrochage scolaire, faciliter l'accès au diplôme et à la qualification des jeunes en situation de décrochage et sécuriser les parcours de formation. Les missions et les compétences des personnels intervenant dans le cadre de la MLDS sont définies par un référentiel national d'activités et de compétences.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Participe à la prévention du décrochage scolaire ; • Mets en œuvre et suit des actions de formations et des parcours individualisés ; • Facilite l'accès au diplôme et à la qualification. 	<ul style="list-style-type: none"> • Placée au auprès du DRAIO au sein du réseau Foquale. • En lien avec les directeurs de CIO et les chefs d'établissements

Instances locales existantes (suite)

Instance	Description de l'instance	Acteurs impliqués
Réseaux Formation Qualification Emploi – FOQUALE	<p><i>Intégrés aux PSAD, ces réseaux rassemblent les acteurs de l'éducation nationale intervenant dans la prise en charge des jeunes sortis sans diplôme.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettent en œuvre le droit au retour en formation initiale ; • Interviennent dans le champ de la prévention avec notamment la mesure sur le droit au maintien dans l'établissement d'origine ; • Mènent des actions de remédiation menées au titre de la MLDS visant à préparer progressivement le retour en classe ; • Formalisent des parcours personnalisés de retour en formation initiale ; • Proposent des actions de formation combinées avec une mission de service civique ou un stage en entreprise en lien avec une clause sociale de formation ; • Proposent des actions de formation en lien avec les partenaires des PSAD ; • Accueillent des jeunes dans des structures de retour à l'école ; • Permettent d'identifier les solutions innovantes ; • Favorisent la mutualisation d'expériences réussies ; • Renforcent l'offre de formation proposée aux jeunes en situation de décrochage. 	<ul style="list-style-type: none"> • CIO • MLDS • Structures de retour à l'école • Représentants du réseau Foquale
Plateformes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs - PSAD	<p><i>Instance de coordination des réseaux de partenaires impliqués dans la recherche de solutions (retour en formation initiale, insertion) pour les jeunes de plus de 16 ans sortis prématurément des systèmes de formations initiales</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pilote la coordination territoriale entre les acteurs dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire ; • Permet l'organisation du repérage des jeunes à partir des listes SIEI ainsi que des listes de jeunes repérés par les acteurs (actions hors les murs ...) ; • Garantit le suivi des jeunes en assurant un accueil du jeune par un collectif de professionnels-acteurs du territoire (CIO, Missions Locales, MLDS, CFA ...) ; • Assure un maillage territorial fin et efficient sur les territoires correspondant aux zones d'intervention des Missions Locales. 	<ul style="list-style-type: none"> • Co-pilotées par l'Éducation Nationale (CIO) et les Missions Locales • Animation du réseau des PSAD par le conseil régional

SOMMAIRE

1. Cartographie thématique des acteurs
2. Cartographie des solutions nationales mises à disposition des jeunes dans le cadre de l'OF
3. Description des instances existantes liées à l'OF
4. Précision sur les jeunes en situation de handicap
5. Glossaire

Les publics jeunes en situation de handicap font également face à des difficultés accentuées.

Sortis du système scolaire du fait d'un décrochage scolaire plus massif et précoce en raison de leur handicap, d'un manque d'accès à la scolarisation dans les établissements médico-sociaux et des difficultés de transition entre le système éducatif et le monde du travail, les jeunes en situation de handicap sont plus souvent des « décrocheurs » peu ou pas qualifiés et souvent sans solution de formation.

La plupart ne disposent pas d'une reconnaissance administrative de leur handicap.

Les jeunes en situation de handicap demandeurs d'emploi représenteraient environ 3 % des effectifs des demandeurs d'emploi ayant moins de 25 ans. Ils n'ont recours ni au service public de l'emploi, ni aux maisons départementales des personnes handicapées (MDPH).

Ainsi des **solutions spécifiquement réservées à l'orientation des jeunes en situation de handicap** peuvent être mobilisés dans le cadre de l'OF pour le public spécifique des jeunes en situation de handicap :

- **Institut Médico-Professionnel – IMPRo** : propose un accompagnement global du jeune vers une insertion sociale et/ou professionnelle. Accessible pour les jeunes en situation de handicap de 14 à 20 ans.
- **Service d'Appui Régional à l'Apprentissage des Handicapés – SARAH** : facilite l'accès au milieu ordinaire de travail en préparant les jeunes stagiaires à intégrer les entreprises par un contrat d'apprentissage. Assure le développement de l'autonomie sociale et professionnelle du jeune, la construction et la validation de son projet professionnel et la consolidation de ses prérequis scolaires. Accessible pour les jeunes en situation de handicap âgés de 16 ans au moins.
- **Maisons Familiales Rurales – MFR** : propose à des jeunes des formations en alternance et assurent un accompagnement individualisé. Les conditions d'admission sont propres à chaque formation.
- **Centres de formation des apprentis - CFA** : propose un mode de formation qui associe la pratique d'un métier en entreprise et une formation théorique et pratique dans un centre de formation. Pour les jeunes en situation de handicap il n'y a pas de limite d'âge pour une inscription en CFA.
- **Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile – SESSAD** : Accompagne les jeunes de 16 à 20 ans, orientés par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), dans leurs projets visant à une intégration sociale et professionnelle. Les jeunes vivent au domicile personnel ou familial et peuvent être dans un processus de formation (ULIS, Plate-forme préparatoire à l'apprentissage).

SOMMAIRE

1. Cartographie thématique des acteurs
2. Cartographie des solutions nationales mises à disposition des jeunes dans le cadre de l'OF
3. Description des instances existantes liées à l'OF
4. Précision sur les jeunes en situation de handicap
5. Glossaire

Sigle	Signification
ARML	Association Régionale des Missions Locales
AFPA	Agence nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes
CFA	Centre de Formation d'Apprentis
CIO	Centre d'Information et d'Orientation
CPE	Conseiller Principal d'Education
CRIJ	Centre Régional Info Jeunes
DASEN	Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale
DGEFP	Délégation générale à l'Emploi et à la Formation professionnelle
DGESCO	Direction Générale de l'Enseignement Scolaire
DIPLP	Délégation Interministérielle à la Prévention et à la Lutte contre la Pauvreté
DIRECCTE	Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DPJJ	Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
DRAIO	Délégation de région académique à l'information et à l'orientation
DS	Décrochage Scolaire
E2C	Ecole de la deuxième Chance
EPIDE	Etablissement Pour l'Insertion Dans l'Emploi
FOQUALE	Formation Qualification Emploi
GPDS	Groupes de Prévention du Décrochage Scolaire
GT8	Groupe de Travail 8 (dans le cadre de la stratégie pauvreté)
MENJS	Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse et des Sports
ML	Mission locale
MLDS	Missions de Lutte contre le Décrochage Scolaire

Sigle	Signification
MSS	Ministère des Solidarités et de la Santé
MTEI	Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion
NEET	Not in Education, Employment or Training (ni étudiant, ni employé, ni stagiaire)
OF	Obligation de formation
PJJ	Protection Judiciaire de la Jeunesse
PSAD	Plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs
PSY EN	Psychologue de l'Education Nationale
SIEI	Système Interministériel d'Echanges d'Informations
SPRO	Service Public Régional de l'Orientation
UNML	Union Nationale des Missions Locales